

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA – Deuxième session

Rome, 21-22 avril 2005

FIDA VI: OBJECTIFS, ACTIONS ET RÉSULTATS

1. À sa vingt-sixième session, tenue en février 2003, le Conseil des gouverneurs a entériné le rapport présenté par la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA et intitulé: *Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté: rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (2004-2006)*. Ce faisant, le Conseil a approuvé les objectifs fixés, les actions requises et les résultats attendus du Fonds, conformément à l'annexe jointe au rapport de la Consultation, qui est reproduite en annexe au présent document.
2. Les cinq principaux objectifs fixés par la Consultation FIDA VI, pour la période de reconstitution allant de 2004 à 2006, et les neuf principales actions à mettre en œuvre pour les atteindre sont récapitulés en annexe. Le présent document résume brièvement les travaux déjà menés à bien ou en cours pour atteindre ces objectifs, selon l'ordre dans lequel ils apparaissent dans l'annexe.
3. Comme il ressort des résumés présentés, chacune des neuf principales actions nécessaires a été mise à l'exécution depuis la conclusion de la Consultation FIDA VI:
 - a) un système d'allocation fondé sur la performance a été formulé, approuvé par le Conseil d'administration et appliqué à compter des opérations de prêt du Fonds pour 2005;
 - b) les exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) sont régulièrement établis et présentés au Conseil d'administration, pour examen. Une révision des directives est envisagée pour prendre en compte des problèmes clés qui ne se posaient pas au plan des politiques à l'époque où les directives initiales avaient été approuvées par le Conseil;
 - c) un programme pilote relatif à la présence sur le terrain a été élaboré et approuvé par le Conseil d'administration, les 15 initiatives qu'il prévoit devant être mises en place d'ici à juin 2005;
 - d) la stratégie du FIDA pour le développement du secteur privé et le partenariat avec celui-ci fait l'objet d'une nouvelle présentation au Conseil d'administration, à sa session d'avril 2005;

- e) un plan d'action 2003-2005 visant à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les opérations du FIDA a été approuvé par le Conseil d'administration et est en cours d'application, des rapports sur son état d'avancement étant régulièrement soumis au Conseil à ses sessions d'avril;
- f) le cadre d'un système de gestion des résultats et de l'impact a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2003 et des rapports sur sa mise en œuvre sont présentés au Conseil d'administration, le dernier figurant dans le rapport sur la performance du portefeuille en 2005;
- g) une nouvelle politique d'évaluation du FIDA a été approuvée par le Conseil d'administration en avril 2003, assortie de la création d'une fonction d'évaluation indépendante;
- h) l'évaluation externe indépendante du FIDA a été achevée dans le délai imparti, c'est-à-dire avant l'ouverture des consultations sur la septième reconstitution;
- i) le Conseil d'administration a approuvé le cadre directeur d'un système de gestion de bilan lors de l'examen d'une étude externe sur la sécurité des placements du FIDA et les pratiques en matière de rapport sur le portefeuille de placements;
- j) enfin, le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2003 une révision de la politique du FIDA en matière de dons, portant la part du programme de dons du FIDA à 10% de son programme de travail annuel.

Objectif: Mise en œuvre du cadre stratégique et des stratégies régionales

Action n°1: Système d'allocation fondé sur la performance

4. Une proposition visant l'établissement d'un système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) a été présentée pour la première fois au Conseil d'administration du Fonds à sa session de septembre 2003, à laquelle le cadre opérationnel général du SAFP a été approuvé. En décembre 2003, le Conseil a approuvé en outre, dans le cadre de ce système, les critères d'évaluation de la performance du secteur rural.

5. Au cours de l'année 2004, le Conseil d'administration a été saisi de rapports sur la mise en œuvre du SAFP et, à chacune de ses deux dernières sessions, il a examiné les notes de performance attribuées aux pays et leurs diverses composantes, ainsi que les allocations annuelles correspondantes. Ces notes et les allocations annuelles par pays qui en découlent sont le fruit d'une série de consultations approfondies, tenues entre juin et décembre 2004.

6. À sa session de décembre 2004, le Conseil d'administration a demandé à la direction du FIDA de notifier les autorités compétentes de chaque État emprunteur éligible, des modalités selon lesquelles la note de performance des pays a été calculée. À cet effet, une note d'information a été adressée, le 23 décembre 2004, à tous les gouverneurs des pays membres emprunteurs du FIDA, indiquant, dans une pièce jointe les résultats, pour chaque division régionale, de la première évaluation de la performance des pays et du cycle d'allocation des ressources, les notes attribuées aux pays en 2004 et les allocations pour 2005; les allocations par pays et par division régionale ont été établies dans le cadre de la répartition régionale du programme de prêt approuvé en 1999. Une autre pièce jointe à cette note contient des informations détaillées sur les évaluations du cadre sectoriel du développement rural – qui sert de base au calcul de la note affectée à la performance du secteur rural, au sein de la note globale du pays, laquelle est revue chaque année.

7. Les notes par pays de 2004 et les allocations de 2005 ont été publiées le 14 janvier 2005.

8. Des rapports sur l'état d'avancement du système d'allocation fondé sur la performance ont été présentés au Conseil des gouverneurs à ses sessions de 2004 et de 2005 et une brève note d'information sur cette question sera communiquée au Conseil d'administration à sa session d'avril 2005.

9. Ce système est en constante évolution, car sa conception ne sera achevée et pleinement aboutie qu'à la lumière de l'expérience acquise à l'occasion de la mise en œuvre des processus. Le programme de travail proposé pour 2006, qui sera présenté au Conseil d'administration en septembre 2005, mettra à profit l'expérience tirée de l'application du SAFP dans le cadre du système d'allocations régionales et en étendra l'usage à l'ensemble du programme de prêts, en tant que système uniforme de comparaison et d'allocation. Le rapport qui sera présenté au Conseil d'administration en septembre 2005 reflétera également les résultats de l'examen par le FIDA des aspects méthodologiques du SAFP ainsi que ses recommandations à ce sujet, compte tenu de l'expérience tirée de la mise en œuvre du système pendant un an ainsi que des enseignements que d'autres institutions auront elles-mêmes dégagés de la mise en œuvre de leurs propres SAFP.

10. Lorsqu'il examinera le programme de travail pour 2006, le Conseil d'administration veillera à déterminer si le système et les allocations qui en découlent répondent effectivement aux objectifs de développement visés dans les priorités régionales et s'il y a lieu de continuer à appliquer le SAFP dans le cadre des allocations régionales établies.

Action n°2: Exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays (COSOP)

11. En décembre 2002, après une période expérimentale d'un an, le Conseil d'administration a réexaminé la procédure d'examen des COSOP. Il a approuvé les recommandations formulées dans le document concernant le champ, la teneur et l'utilisation des COSOP, leur mode d'élaboration, la procédure d'examen par le Conseil et leur diffusion.

12. Au cours de cette phase expérimentale, le Conseil d'administration a examiné sept COSOP. Depuis l'approbation des directives édictées en décembre 2002, 26 nouveaux COSOP ont été soumis au Conseil. En outre, le Conseil d'administration a examiné, en décembre 2004, les premiers exposés des options et stratégies d'intervention sous-régionale, intéressant les pays insulaires du Pacifique.

13. Au cours de 2003 et de 2004, les Administrateurs ont régulièrement fourni à la direction des informations sur les améliorations à apporter à la formulation des COSOP. En avril 2004, ils ont exprimé leur satisfaction au sujet de l'initiative destinée à mettre en œuvre des mesures intérimaires permettant de procéder à ces améliorations. Il s'agit essentiellement d'intégrer dans les COSOP les principaux éléments découlant de l'évolution du cadre des politiques, notamment le système d'allocation fondé sur la performance, le système de gestion des résultats et de l'impact et le programme pilote relatif à la présence sur le terrain.

14. À la lumière de l'examen des COSOP établis jusqu'ici, de la recommandation de l'évaluation externe indépendante, et de la nécessité croissante d'aligner et d'harmoniser les processus du FIDA avec ceux des bénéficiaires des programmes et des autres donateurs, la direction du FIDA entreprendra une étude des directives visant les COSOP dans le contexte du nouveau modèle opérationnel, et adoptera des directives révisées selon une procédure idoine. Ces travaux ont pour but ultime de donner aux COSOP un caractère plus stratégique, pour qu'ils deviennent un véritable cadre de référence pour les programmes de pays.

Action n°3: Présence sur le terrain et capacité dans les pays

15. Sur la recommandation de la Consultation FIDA VI, le Conseil d'administration a créé un groupe de travail ad hoc sur la présence sur le terrain, comprenant neuf membres du Conseil et des représentants de chaque liste et présidé par le représentant du Royaume-Uni de Grande Bretagne et

d'Irlande du Nord. Ce groupe de travail a contribué à l'analyse rapide, dans 15 pays, de l'expérience acquise et des moyens propres à renforcer la présence du FIDA dans les pays en y augmentant ses capacités.

16. En septembre 2003, le Conseil d'administration a autorisé le FIDA à élaborer des directives et des critères concernant le choix des pays et des instruments destinés à renforcer sa présence sur le terrain, et à présenter un calendrier précis pour chacune des 15 initiatives proposées.

17. Les directives et critères ont été présentés en décembre 2003 au Conseil d'administration qui a approuvé le programme pilote relatif à la présence sur le terrain d'une durée de trois ans et son budget de 3 millions de USD.

18. Ce programme a pour but d'aider le FIDA à réaliser sa vision et les objectifs de son cadre stratégique par le renforcement et l'intégration des quatre fonctions solidaires suivantes: exécution des projets, concertation sur les politiques, création de partenariats et gestion des connaissances. Ce faisant, le programme renforce l'engagement du FIDA dans le domaine de l'appui à l'exécution sur le terrain, tout en proposant de nouvelles dimensions en matière d'évolution des politiques et de création de partenariats avec des acteurs nationaux et d'autres donateurs, ainsi que de documentation et de synthèse des connaissances acquises à l'occasion de l'exécution des programmes. De conception souple, le programme se prête à diverses modalités.

19. Le travail de conception des 15 initiatives s'est achevé en décembre 2004. Six d'entre elles sont opérationnelles à ce jour: trois dans la région Amérique latine et Caraïbes; deux dans la région Afrique orientale et australe; et une dans la région Asie et Pacifique. Toutes devraient être en place d'ici à juin 2005.

20. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (OE) évaluera, pendant la troisième année d'exécution du programme, toutes les initiatives pilotes en se fondant sur les critères d'évaluation mentionnés dans chaque proposition.

21. Au terme des trois ans, et compte tenu de l'évaluation de OE, le Conseil d'administration décidera s'il y a lieu de poursuivre, d'agrandir, de modifier le programme relatif à la présence sur le terrain, ou d'y mettre fin.

Action n°4: Travail en partenariat

22. La Consultation FIDA VI a suggéré qu'une stratégie visant à renforcer la participation des acteurs du secteur privé dans les programmes du FIDA, dans le cadre du cofinancement ou d'autres formes de partenariat conformes à la mission du FIDA, soit présentée au Conseil d'administration pour examen.

23. En septembre 2004, le Conseil d'administration a examiné un document proposant une "stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat". L'objet principal de ce document était de présenter la stratégie du FIDA visant à promouvoir le développement du secteur privé et les partenariats avec celui-ci, aux niveaux local, national, régional et mondial, afin de favoriser les ruraux pauvres. Tout en se félicitant de la vaste portée du document, le Conseil d'administration avait réclamé une version simplifiée et plus opérationnelle, comportant un cadre de résultats qui permette de suivre et d'évaluer les activités prévues du secteur privé.

24. Comme suite à cette demande, le document de stratégie révisé est présenté au Conseil d'administration pour un nouvel examen, à sa session d'avril 2005. La révision du document a abouti à une version plus opérationnelle, précisant les objectifs et les résultats attendus, les indicateurs de performance, et proposant des mécanismes de suivi et d'évaluation de la stratégie. Le document révisé indique également ce qui va ou devrait changer au FIDA pour que cette stratégie soit mise en œuvre.

Action n°5: Intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes

25. Comme le stipulait le rapport FIDA VI, un plan d'action pour 2003-2005, visant à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les opérations du FIDA a été présenté dans le rapport de situation de 2003 sur le portefeuille de projets, soumis à la session d'avril 2003 du Conseil d'administration, qui l'a approuvé.

26. Le Plan d'action fixe un cadre commun pour la mise en œuvre des stratégies régionales spécifiques et contribue à l'intégration du souci d'égalité entre les sexes dans tous les aspects du travail du FIDA. Il énumère 25 initiatives, assorties d'échéances précises, dans trois domaines d'action: i) réalisation de l'impact dans le cycle de projets; ii) renforcement du rôle de catalyseur du FIDA: concertation et partenariats, apprentissage et innovation; et iii) obligation de rendre compte et suivi.

27. Depuis qu'il a approuvé le plan d'action, le Conseil d'administration a été régulièrement tenu au courant de sa mise en œuvre, à sa session d'avril 2004 par le rapport de situation sur le portefeuille de projets et, en 2005, par le nouveau rapport sur la performance du portefeuille. Le rapport de situation de 2004 présentait un résumé des résultats d'une enquête de référence exécutée en 2003 afin de déterminer la situation antérieure dans les domaines retenus dans le plan d'action.

Objectif: Mesure des résultats et de l'impact

28. Le Conseil d'administration a examiné en décembre 2003 le cadre directeur proposé pour un système de gestion des résultats applicable aux programmes de pays appuyés par le FIDA, et approuvé l'approche et le système envisagés pour mesurer les résultats et l'impact de ces programmes et les notifier. Les Administrateurs ont noté que ce cadre directeur serait encore développé, testé et amélioré et émis diverses propositions à cet égard. Le conseil est convenu que, dans la mise en œuvre de cette approche, le Fonds établirait des indicateurs de résultats de deuxième niveau pour les cinq domaines d'activités qui en étaient encore dépourvus, et que des indicateurs généraux relatifs au revenu et à la productivité seraient établis pour tous les domaines.

29. Il a également été convenu que les projets dus à l'initiative d'institutions coopérantes et dont le FIDA n'est pas l'un des principaux bailleurs de fonds ne seraient pas soumis au système de mesure des résultats, sous réserve que la proportion de ces projets ne dépasse pas 5% du portefeuille.

30. Une équipe de coordination de la mise en œuvre du système interdépartemental de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) a ensuite été créée au début de 2004. Cette équipe a défini les procédures relatives au SYGRI et aidé le personnel et les équipes de direction des projets dans la mise en œuvre du système au niveau des projets. À cette fin, l'équipe a élaboré en 2004 des directives opérationnelles pour le personnel du siège. Une enquête pilote de référence a également été exécutée pour faciliter la mesure de l'impact. Quatre autres enquêtes du même genre suivront prochainement. Par ailleurs, des entretiens ont eu lieu entre le FIDA et les institutions coopérantes pour mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du SYGRI et déterminer de quelle manière les institutions coopérantes pourraient au mieux contribuer à l'appuyer.

31. Un rapport sur l'état d'avancement du système a été présenté au Conseil en septembre 2004. Vers la fin de 2004, quelque 70 projets recouraient au SYGRI pour l'établissement de leur rapport de situation. Dans l'ensemble, l'accueil fait au SYGRI a été très encourageant, malgré son caractère "rétrospectif". Les informations reçues ont fait l'objet d'une analyse préliminaire et ont été présentées dans le rapport sur la performance du portefeuille de 2005, accompagnées d'un rapport sur l'état d'avancement général du SYGRI.

Objectif: Fonction d'évaluation indépendante

32. Comme l'a demandée la Consultation FIDA VI, une nouvelle politique d'évaluation du FIDA a été présentée au Conseil d'administration, qui l'a approuvée, à sa session d'avril 2003. Le Conseil a ainsi établi, entre autre choses, l'indépendance du Bureau de l'évaluation (OE), qui rendra désormais compte directement au Conseil d'administration. À la même session, le Conseil a aussi approuvé la désignation du directeur du Bureau de l'évaluation, nommé par le Président pour un mandat de cinq ans, à compter du 1^{er} mai 2003.

33. Conformément à la politique d'évaluation du FIDA, les programmes de travail et budget administratifs de OE pour 2004 et 2005 ont été présentés séparément de ceux du FIDA, aussi bien au Conseil d'administration qu'au Conseil des gouverneurs.

34. En outre, comme le prévoit la nouvelle politique d'évaluation, OE a présenté au Conseil d'administration à ses sessions de septembre 2003 et 2004, un rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA.

35. Conformément à la politique d'évaluation du FIDA, également, le Conseil a examiné le premier rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation, en septembre 2004, qui présente un résumé des thèmes transversaux mis en relief lors des évaluations de 2002 ainsi que des informations sur la mise en œuvre des diverses recommandations. Le Bureau a également, comme le prévoit la politique d'évaluation, formulé ses propres observations au sujet du rapport.

36. Enfin, lorsqu'il a approuvé la politique d'évaluation, le Conseil a reconnu la nécessité de réviser le règlement intérieur et le mandat du Comité de l'évaluation, et confié cette tâche à ce dernier. Les textes révisés ont été présentés au Conseil, qui les a approuvés, en décembre 2004. Conformément à son nouveau mandat, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2005, qui étend le champ de sa compétence, le comité est désormais chargé d'étudier les rapports de situation sur le portefeuille de projets et toute révision éventuelle du système de gestion des résultats et de l'impact, ainsi que les propositions relatives aux politiques opérationnelles formulées à partir des enseignements et des recommandations issus de l'évaluation, avant qu'ils ne soient portés à l'attention du Conseil d'administration. Ces examens porteront plus particulièrement sur l'internalisation des enseignements et recommandations issus de l'évaluation. Conformément à ces dispositions, le Comité de l'évaluation examinera le rapport sur la performance du portefeuille établi par le département gestion des programmes du FIDA, avant qu'il ne soit soumis à l'examen du Conseil en avril 2005.

Objectif: Évaluation externe du FIDA

37. À la demande de la Consultation, le Conseil a décidé que l'évaluation externe indépendante serait conduite sous la supervision générale du Directeur du Bureau de l'évaluation, au nom du Conseil d'administration, à qui il rendra compte. À cet égard, le directeur de OE a remis au Conseil cinq rapports de situation sur les progrès de l'EEI depuis septembre 2003. Le Conseil a approuvé en outre la création d'un comité de pilotage, composé de représentants des États membres du FIDA, qui aura une fonction consultative auprès du directeur de OE et de l'équipe de consultants sélectionnés pour exécuter l'évaluation.

38. En décembre 2003, le directeur de OE a remis un rapport concernant le recrutement du prestataire de services pour l'EEI, Information, Training and Development (ITAD) Ltd, et le travail engagé sur la phase initiale de l'évaluation, sur lequel un projet de rapport initial a été présenté en janvier 2004, suivi d'une version finale en mars 2004.

39. En avril 2004, le Conseil a examiné les progrès réalisés en ce qui concerne l'approbation du rapport initial, la sélection aléatoire d'un échantillon de pays et de projets à évaluer comme spécifié

dans le mandat de l'EEI, et le projet de l'étude sur dossier communiqué par le prestataire de services de l'EEI et actuellement à l'examen. La version finale de l'étude sur dossier a été présentée en juillet 2004.

40. Les rapports présentés ensuite par ITAD portaient sur des visites dans les pays, la gestion des ressources humaines, la gouvernance et des questions institutionnelles. Le premier projet de rapport général a été communiqué en novembre 2004, et le deuxième projet et la version finale en janvier 2005.

41. La direction du FIDA a formulé des observations sur chacun des principaux rapports d'ITAD. Il a aussi établi sa réponse officielle à la version finale du projet de rapport sur l'EEI, qui a été examinée par le Conseil d'administration à sa session d'avril 2005 et communiquée aux membres de la Consultation FIDA VII. Le rapport sur l'EEI et la réponse de la direction du FIDA ont été présentés lors d'une réunion officielle du Conseil qui s'est tenue en avril et à laquelle les membres de la Consultation avaient également été invités.

Objectif: Gestion des ressources financières du FIDA

42. La Consultation FIDA VI a demandé à la direction de procéder en 2003 à l'examen de la politique de placement, en ce qui concerne plus particulièrement la sécurité des placements, la gestion de bilan et l'information du Conseil d'administration, en vue de l'aligner sur les normes et principes en usage dans les autres institutions de financement du développement.

43. L'examen de la sécurité des placements du FIDA a été confié à un consultant extérieur, Madison Consulting Group et présenté au Conseil d'administration à sa session de décembre 2003, accompagné des recommandations du prestataire.

44. À la même session, le Conseil a approuvé le cadre directeur du système de gestion de bilan du Fonds mis au point après une analyse des systèmes actuels, afin de permettre une gestion efficace des risques financiers. Un rapport sur l'état d'avancement de ce cadre directeur a été présenté à un séminaire informel du Conseil d'administration tenu en juin 2004. Une description plus détaillée du système de gestion de bilan et de sa mise en œuvre sont présentés à la Consultation sous la cote REPL. VII/2/R.3.

45. À sa session de décembre 2003, le Conseil d'administration a également constaté que les rapports actuels sur le portefeuille de placements fournissaient au Conseil d'administration du FIDA une information suffisante sur la situation financière des placements.

46. En ce qui concerne la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), le FIDA a indiqué dans les rapports de situation qu'il a présentés à la fois au Conseil des gouverneurs et au Conseil d'administration, de quelle façon il entend mobiliser des ressources supplémentaires pour atténuer l'impact de cette initiative sur les ressources dont il dispose pour couvrir ses nouveaux engagements au titre des prêts et dons. Comme l'ont préconisé plusieurs États membres, le FIDA devrait notamment avoir accès au Fonds fiduciaire de l'Initiative PPTE administré par la Banque mondiale. Le FIDA prépare un document technique exposant les besoins du FIDA à l'intention de la prochaine session d'annonces de contribution du Fonds fiduciaire.

Programme de dons

47. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une action visant un objectif particulier, la Consultation FIDA VI a également examiné au cours de ses délibérations, le niveau du programme de dons du Fonds. Son rapport (document GC 26/L.4) précise à ce sujet, au paragraphe 40, que "... la Consultation est convenue qu'à compter de la sixième reconstitution qui interviendra en 2004, le programme de dons

serait porté à 10% du programme de travail annuel". À l'issue des délibérations de la Consultation, le Conseil d'administration a également examiné et adopté en décembre 2003 la politique du FIDA en matière de dons, qui porte la part du programme de dons à 10% du programme de travail global.

48. À compter du 1^{er} janvier 2004, la nouvelle politique prévoit de nouvelles modalités et procédures de mise en œuvre pour les dons aux niveaux mondial/régional, et les dons à des pays spécifiques. Elle autorise aussi le Président du FIDA à approuver, au nom du Conseil, les dons ne dépassant pas l'équivalent de 200 000 USD, en rendant compte, chaque année, au Conseil des approbations ainsi accordées.

49. Lorsqu'il a adopté cette nouvelle politique, le Conseil a également stipulé qu'il examinerait en septembre 2005 la politique révisée en matière de dons en se fondant sur un rapport circonstancié de la mise en œuvre de la politique au cours de la période initiale. À cet effet, le Conseil devra examiner le nombre de dons approuvés, leurs objectifs et leurs buts, les critères et la procédure de sélection (en ce qui concerne les dons à un pays spécifique), et les décisions relatives à toute modification éventuelle de cette politique.

FIDA VI: OBJECTIFS, ACTIONS ET RÉSULTATS

Objectifs	Actions	Résultats	Date cible
Mettre en œuvre le cadre stratégique et les stratégies régionales	<p>Système d'allocation fondé sur la performance</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au FIDA, ce système sera élaboré dans le cadre d'un processus de concertation avec les membres et présenté au Conseil d'administration pour approbation. 2. Les évaluations de la performance des pays dans le cadre du système débiteront en 2004. 3. Le système d'allocation fondé sur la performance s'appliquera à la répartition des ressources à l'intérieur des enveloppes régionales en 2005. 4. Le projet de programme de travail pour 2006 reflétera les résultats de l'application du SAFP aux allocations régionales et en fera un système uniforme de comparaison et d'allocation pour l'ensemble du programme de prêts, compte tenu à la fois des priorités à respecter en ce qui concerne la répartition régionale de l'aide au développement et la nécessité de réserver au moins deux tiers du programme de prêts du FIDA aux emprunteurs qui bénéficient de conditions particulièrement favorables. En examinant le programme de travail pour 2006, le Conseil d'administration déterminera si le système et les allocations qui en résultent répondent effectivement aux objectifs du développement dans le contexte des priorités régionales ou si la mise en application du SAFP dans le cadre des allocations régionales doit être maintenue. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. a) Révision du document REPL.VI/4/R.5 b) Séminaires informels et discussions techniques avec un groupe informel d'experts c) Approbation du Conseil d'administration 2. Mise à l'essai du système d'allocation fondé sur la performance 3. Processus en cours 4. Approbation du Conseil d'administration 	<ol style="list-style-type: none"> 1. a) Décembre 2002 b) Session 2003 du Conseil des gouverneurs (25^e anniversaire du FIDA) et session d'avril 2003 du Conseil d'administration c) Septembre 2003 2. 2004 pour le programme de travail 2005 3. 2005 4. Septembre 2005 pour le programme de travail 2006
	<p>COSOP</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les conclusions de l'examen par le Conseil d'administration de l'expérience pilote des COSOP (fin 2002) seront prises en compte. 2. Le FIDA se servira du processus des COSOP pour préconiser un programme de transformation politique et institutionnelle destiné à réduire efficacement la pauvreté rurale, en partenariat avec d'autres organisations et en veillant à ce que les pays conservent le cas échéant la maîtrise de ce programme, conformément au DSRP. 3. Le FIDA participera au processus DSRP, en donnant la priorité aux pays dans lesquels le potentiel de réduction effective de la pauvreté rurale est élevé et les perspectives de partenariat avec d'autres organisations dans le contexte du DSRP sont particulièrement prometteuses. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen par le Conseil d'administration 2. Stratégies par pays 3. Stratégies par pays 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décembre 2002 2. Processus en cours 3. Processus en cours
	<p>Présence sur le terrain et capacité dans les pays</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Conseil d'administration créera un groupe de travail ad hoc chargé d'accompagner le processus d'analyse de l'expérience et des modalités permettant d'accroître la présence du FIDA sur le terrain par le renforcement de ses capacités dans les pays. 2. On procédera à une analyse rapide de 15 pays de différentes régions dans lesquels se déroulent des activités pertinentes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création du groupe de travail 2. Analyse 3. Rapport et recommandation au Conseil d'administration 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avril 2003 2. Avril-août 2003 3. Septembre 2003

Objectifs	Actions	Résultats	Date cible
	3. On formulera sur la base de cette analyse des recommandations qui seront présentées au Conseil d'administration en septembre 2003.		
	<p>Travail en partenariat</p> <p>1. Une stratégie pour renforcer la participation des acteurs du secteur privé dans les programmes du FIDA, dans le cadre du cofinancement ou d'autres formes de partenariat conformes à la mission du FIDA, sera soumise au Conseil d'administration à sa quatre-vingtième session en décembre 2003.</p> <p>2. Les possibilités d'établir des partenariats avec des entreprises du secteur privé pour le financement de projets devraient également être exploitées plus systématiquement et figurer aux objectifs de la stratégie de cofinancement et de partenariat du FIDA.</p> <p>3. Le FIDA continuera à promouvoir activement des processus de coordination des diverses parties prenantes, à élaborer des partenariats fondés sur des programmes et à rechercher des cofinancements pour élargir son programme de travail.</p>	<p>1. Document du Conseil d'administration</p> <p>2. COSOP</p> <p>3. Stratégies régionales et par pays</p>	<p>1. Décembre 2003</p> <p>2. Processus en cours</p> <p>3. Processus en cours</p>
	<p>Promotion de l'équité entre les sexes</p> <p>1. Un plan d'action pour promouvoir l'équité entre les sexes en 2003-2005 définira les actions à mener pour mettre en œuvre les principes du cadre stratégique qui traitent de l'égalité des chances et du renforcement des moyens d'action des femmes rurales. Un rapport d'avancement sera soumis chaque année au Conseil d'administration avec le rapport annuel sur le portefeuille de projets.</p>	<p>1. Rapport annuel sur le portefeuille</p>	<p>1. Avril 2004 et par la suite tous les ans</p>
Mesure des résultats et de l'impact	<p>Résultats et impact</p> <p>1. Les procédures et systèmes internes de suivi des résultats seront renforcés.</p> <p>2. Le rapport annuel de situation sur le portefeuille de projets fera le point des résultats obtenus dans le cadre de tous les projets en cours, en indiquant pour chaque grande catégorie de projets la performance réalisée par rapport aux indicateurs quantitatifs pertinents.</p> <p>3. Un aperçu général de l'impact et des enseignements tirés d'un groupe de projets achevés et évalués au cours d'une année donnée sera présenté dans chaque rapport annuel sur l'impact du FIDA et son efficacité en matière de développement.</p>	<p>1. Cadre du système de gestion des résultats</p> <p>2. Présentation des résultats dans le Rapport annuel de situation sur le portefeuille de projets</p> <p>3. Rapport annuel sur les résultats du FIDA et son efficacité en matière de développement</p>	<p>1. Décembre 2003</p> <p>2. Avril 2005 et par la suite chaque année</p> <p>3. Décembre 2003 et par la suite chaque année</p>
Fonction d'évaluation indépendante	<p>Fonction d'évaluation</p> <p>1. La direction préparera une proposition détaillée sur la future politique du FIDA en matière d'évaluation.</p>	<p>1. Document du Conseil d'administration</p>	<p>1. Avril 2003</p>

Objectifs	Actions	Résultats	Date cible
Évaluation externe du FIDA	<p>Évaluation externe du FIDA</p> <p>1. Une évaluation externe et indépendante du FIDA sera organisée et entreprise en 2003 pour s'achever en 2004 avant la septième reconstitution des ressources du FIDA. Le Conseil d'administration sera autorisé à approuver tout financement supplémentaire requis pour cette évaluation une fois encaissées les contributions volontaires. Il décidera en outre des modalités d'organisation et de gestion du processus d'évaluation.</p>	1. Rapport d'évaluation	1. 2004
Gestion des ressources financières du FIDA	<p>Ressources financières</p> <p>1. La direction procédera en 2003 au réexamen de la politique de placement du FIDA, concernant notamment la sécurité des placements, la gestion de l'actif et du passif et les informations transmises au Conseil d'administration, en vue de l'aligner sur les normes et principes appliqués par d'autres institutions de financement du développement.</p> <p>2. À la réunion technique qui a eu lieu en octobre 2002 au sujet du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour l'Initiative PPTE, il a été demandé au FIDA de soumettre en 2003 des informations détaillées sur les conséquences financières de l'Initiative pour l'institution, afin que les donateurs puissent réexaminer la possibilité pour le FIDA d'accéder au Fonds. Le FIDA poursuivra ses efforts pour mobiliser des financements supplémentaires afin de couvrir ses besoins au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette.</p>	<p>1. Document du Conseil d'administration</p> <p>2. Rapport aux donateurs participant à l'Initiative PPTE et concertation avec ces derniers</p>	<p>1. Décembre 2003</p> <p>2. 2003</p>